



## CONSEIL DE L'ACTION REGIONALE #2 (NOVEMBRE 2024)

### Objectif de cette rencontre :

Présenter la gouvernance participative et discuter de l'orientation des activités régionales, en complémentarité de celles des 5 bassins.

**Participant·es :** 89 personnes, couvrant une large diversité de secteurs, métiers et pratiques.

### Aller + loin :

support de présentation **ici**.

## GOUVERNANCE

La gouvernance, telle que reprise dans la note spécifique et qui concerne à la fois le niveau régional et les bassins, se base sur différents éléments issus d'expériences antérieures, des discussions lors de la rencontre régionale de juillet (compte-rendu **ici**) ainsi que d'une volonté de gouvernance cohérente et complémentaire entre les bassins et la région.

Depuis le démarrage du processus et des Ateliers du Changement en 2022, Brusano a souhaité mettre en place une gouvernance participative afin de co-construire une organisation territorialisée à Bruxelles avec l'ensemble des acteur·rices du social-santé.

Le Conseil de l'Action Régionale établira annuellement un plan d'action qui vise à soutenir l'ensemble des professionnel·les du social-santé dans la réalisation des 3 objectifs (Accessibilité, lisibilité de l'offre et coordination) en complémentarité avec les plans d'action des bassins. Il s'agit ainsi de renforcer des cadres communs de collaboration. Le niveau régional venant en appui et soutien des activités des bassins, dans une logique de subsidiarité.

Pratiquement, la concrétisation du Conseil de l'Action Régionale tel que présenté (un groupe fermé, qui travaille en amont au plan d'action, selon une charte définie par ses soins) nécessite encore des ajustements et ne pourra voir le jour en mars 2025. Cette prochaine rencontre prendra la forme d'un Atelier du Changement, ouvert à tous·tes les acteur·rices ayant une activité régionale.

## TABLE RONDE SUR LES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES DANS LES BASSINS

Les équipes de soutien aux 5 bassins ont été invitées à épinglez des attentes ou besoins à l'attention des acteurs ayant une activité régionale :

- Clarifier qui fait quoi au niveau de la concertation/coordination/représentation, éviter les doublons et progressivement ajuster les dispositifs pour s'assurer de leur complémentarité avec le niveau bassin ;
- Assurer le suivi des besoins spécifiques des métiers et des secteurs afin que ces questions ne viennent pas dans les espaces dédiés à la collaboration et à l'intersectorialité ;
- Développer la formation continue des acteur·rices social-santé du bassin sur certaines thématiques (en particulier la posture dans l'accueil des personnes avec des problématiques de santé mentale et le réseau) ;
- Renforcer la collaboration entre acteur·rices généralistes et spécialistes pour l'accompagnement de certains publics et/ou le travail autour de certaines thématiques.

### Thématique prioritaire identifiée par bassin :

Nord	Nord-Est	Centre-Ouest	Sud	Sud-Est
Continuité de l'aide et des soins pour les ex-détenu·es  Accès à l'alimentation	Accès à l'alimentation  Accès au logement	Aide et soins pour les personnes en situation d'hyper vulnérabilité	Continuité de l'aide et des soins pour les ex-détenu·es	Aide et soins pour les personnes en situation de mal logement et sans-abrisme

- Améliorer la connaissance de l'offre spécifique pour faciliter l'orientation.

### Thématique prioritaire identifiée par bassin :

Nord	Nord-Est	Centre-Ouest	Sud	Sud-Est
Santé mentale	Réseau VG(C)	Logement	Aides spécifiques et soins spécialisés à domicile	Réseaux de solidarité et aides aux transports

- Les semaines portes ouvertes sont programmées dans les 5 bassins. Les acteurs régionaux sont chaleureusement invités à y participer (diffuser, visiter...)

**Note :** les équipes des bassins veillent à documenter leurs activités en mettant l'accent tant sur les processus que les actions concrètes. Ces comptes rendus en une page sont disponibles sur **les sites des Bassins**.





## CONSEIL DE L'ACTION REGIONALE #2 (NOVEMBRE 2024)

### SYNTHÈSE DES ATELIERS QUI VIENDRONT NOURRIR LES ACTIVITÉS

#### 01. LES DISPOSITIFS D'AIDE À L'ORIENTATION POUR LES SITUATIONS COMPLEXES

##### Cf. Forum des pratiques prometteuses 2025

Plusieurs points d'attention concernant les dispositifs téléphoniques d'aide aux professionnel·les ont retenu l'attention du groupe :

- Privilégier une **porte d'entrée la plus locale possible** (niveau bassin e.a.) pour obtenir des informations dites « chaudes » et au plus près géographiquement du public en grande difficulté. Mais ce niveau ne doit pas forcément privilégier la proximité territoriale des ressources si d'autres priorités apparaissent pour la personne en situation complexe (ex : accompagnement dans une certaine langue, d'une personne itinérante etc.)
- **Communiquer entre les différents niveaux territoriaux** des dispositifs d'aide pour se nourrir de la connaissance des un·es et des autres. Il paraît par ex. primordial que les informations recueillies à un niveau bassin (ou plus local) puissent parvenir au régional et puissent être intégrées aux répertoires existants et couvrant l'ensemble du territoire (Helpdesk régional, Bruxelles Social, etc.).
- **Suivi de la demande** : si une demande d'orientation est adressée à un certain niveau territorial, la·le professionnel·le qui recueille la demande doit pouvoir s'assurer qu'il·elle a envisagé toutes les pistes (à tous les niveaux) en explorant de son côté et en faisant un retour au·à la professionnel·le demandeur·euse.

#### 02. L'ABAISSÉMENT DES SEUILS D'ACCÈS ET LES PRATIQUES PLUS INCLUSIVES

##### Cf. Concertation pratiques inclusives

De nombreux publics et freins à l'accessibilité ont été cités, dont certains en particulier :

- **Publics en situation complexe/cumulant des diagnostics** (ex : public cumulant santé mentale et assuétudes) : ces publics ne rentrent pas dans les cases prévues par le secteur. Ex. le double diagnostic est souvent mal pris en charge : « trop fou pour être pris en charge par le secteur du handicap, trop handicapé pour être soigné en santé mentale ». Il est essentiel d'assouplir les pratiques et les cultures institutionnelles pour éviter de se limiter au diagnostic.

Par ailleurs, les situations complexes énergivores, qui nécessitent de multiples compétences ou qui s'enlisent mettent en difficultés les travailleur·euses qui accompagnent les bénéficiaires.

- **Publics présentant un besoin d'accompagnement en santé mentale** : les dispositifs (Ex. Psy 1L) trouvent leurs limites et commencent déjà à saturer, or il reste énormément de besoins. Des projets d'approches communautaires/de groupe voient le jour mais ne couvrent qu'une partie des besoins. Accompagner des publics en détresse psychique sans pouvoir leur offrir un soutien adapté en tant que professionnel·les est très difficile.
- **Publics présentant des problèmes d'assuétudes** : souvent exclus des espaces communs/groupes en raison de comportements perçus comme problématiques, ils subissent une stigmatisation accrue qui limite leur accès aux soins et à un accompagnement adapté.

#### 03. L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES ENCEINTES VULNÉRABLES

##### Cf. Action en construction : La périnatalité, parlons-en !

Avec comme point de départ le nouveau programme interfédéral pour les personnes enceintes vulnérables, les discussions ont permis de dégager des pistes concrètes de soutien aux professionnel·les :

- Être attentif·ve à **redonner un rôle central à l'ambulateur** et à valoriser l'accompagnement des personnes enceintes par les professionnel·les social-santé de 1ère ligne.
- **Identifier les acteur·rices** pouvant jouer un rôle dans l'identification/la détection de ce public, leur orientation vers les ressources plus spécifiques répondant à leurs besoins, leur accompagnement au niveau psycho-médico-social, la coordination de leur parcours sur la durée (du début de la grossesse jusqu'aux 3 ans de l'enfant) etc.
- Au niveau de chaque bassin, mettre en place un travail de **concertation des acteurs** pour clarifier l'offre disponible, les rôles et les pistes d'action améliorant la collaboration et la continuité des parcours.



## CONSEIL DE L'ACTION REGIONALE #2 (NOVEMBRE 2024)

### SYNTHÈSE DES ATELIERS QUI VIENDRONT NOURRIR LES ACTIVITÉS

#### 04. LES DÉCLARATIONS ANTICIPÉES RELATIVES À LA SANTÉ ET LA FIN DE VIE

*Cf. Focus soins palliatifs et fin de vie*

Parler des déclarations anticipées de santé et de fin de vie reste difficile car cela touche à quelque chose de tabou dans notre société : la mort. Les participant-es ont pointé 3 éléments pour **lever le tabou** qui entoure la fin de vie et permettre à ces déclarations d'être davantage utilisées :

- Former et informer les professionnel-les et le grand public
- Faciliter la disponibilité et l'accessibilité aux documents
- Informer sur le lieu de partage et de stockage des informations transmises

#### 05. LA REVUE ZINNEKE

*Cf. Zinneke*

Le 2ème numéro de la revue sur la transformation du social-santé à Bruxelles sortira bientôt et la réflexion se poursuit pour améliorer les contenus et mieux répondre aux besoins des professionnel-les. Pistes évoquées :

- Trouver un équilibre entre **l'accessibilité des contenus** au plus grand nombre (ne pas considérer que ce qui est évident pour l'équipe de rédaction l'est également pour les lecteur-rices) tout en asseyant les concepts sur des éléments scientifiques, en se référant à des analyses et évaluations de la mise en œuvre « ailleurs » de ces valeurs et pratiques pour montrer leur intérêt, illustrer leur plus-value, prouver que ça marche et en allant plus loin sur les questions de fond.
- Concernant la rubrique relative aux projets, il serait intéressant de s'attarder sur leurs chances de réussite, leur impact réel etc. et à ce que les projets présentés couvrent **l'ensemble du territoire** (en présentant par exemple un projet issu de chaque bassin).
- Améliorer la **dimension bicommunautaire** en veillant à inclure des projets « réellement » néerlandophone et élargir la collaboration avec des acteur-rices néerlandophones afin d'ouvrir le scope, notamment dans les projets présentés.

#### 06. L'IMPLICATION DES ACTEURS RÉGIONAUX DANS LES DIFFÉRENTS ESPACES

- Des précisions doivent encore être apportées pour que les acteur-rices puissent s'engager pleinement dans le futur CAR (d'autres pourraient être apportées au fil de l'expérience).
- Le rôle des acteur-rices pourrait être spécifique en fonction de leur profil (fédération, plateforme, structure d'appui, équipe/structure aide et soins...)
- Garantir de l'équilibre dans la diversité des pratiques (et pas en fonction du poids actuel des acteurs dans le système)
- Prévoir des modalités qui permettent aux fédérations ou unions professionnelles de faire des « aller-retours » avec leur membres avant de prendre des décisions
- Organiser/renforcer les liens avec les administrations afin notamment de nourrir les aspects de programmation
- Préciser le niveau de co-construction (sur le plan d'action ? sur les aspects méthodologiques du CAR ? ...)

### SAVE THE DATE

La prochaine rencontre prendra la forme d'un Atelier du Changement régional, ouvert à tous-tes les acteur-rices ayant une activité régionale, afin de finaliser les préalables nécessaires au démarrage du Conseil. Rdv le **12/03/2025**, de 13h à 16h (accueil avec un lunch dès 12h30).

Plus d'informations **ici**.